

AR PREFECTURE

017-211701867-20180904-48_2018-DE
Reçu le 06/09/2018

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune du
Gué d'Alléré

Séance ordinaire du 04 septembre 2018

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture
et de la publication

Délibération 48_2018 L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alléré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET, en session ordinaire.

Présents Monsieur Jean-François CRETET, Maire

Mesdames Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, adjointes
Mesdames Marion BOURSIER, Aya KOFFI, Marie-Noëlle PILLON, Marie-Odile ROUX,
conseillères municipales
Messieurs Sylvain AUGERAUD, Yves BERTEAUX, Frédéric LE ROCH, Thomas
MADRANGE conseillers municipaux

Absents – Procurations Monsieur Jérôme PEINTRE à Madame Régine LACHEVRE

Absents Monsieur Steve CHAIGNON

Secrétaire de séance : Madame Aya KOFFI

Date de la convocation 29/08/2018
Date d'affichage 29/08/2018
Membres en exercice 13
Membres présents 11
Pouvoirs 01
Suffrages exprimés 12

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

L'opérateur ORANGE a sollicité la commune pour implanter une antenne -relais. Cette implantation devrait permettre d'apporter la 4G sur la commune et l'ensemble des services qui accompagnent le très haut débit (consultation fluide d'internet, jeux vidéo, amélioration de la qualité d'image.)

Cette antenne serait implantée sur la propriété d'Orange, parcelle B51 ; chemin du treuil.
Ce projet ferait l'objet d'une déclaration auprès de l'ANFR (Agence nationale des fréquences) qui contrôle les émissions de fréquences.

La date prévue des travaux serait le 05 décembre 2018 pour une mise en place effective en avril 2019.

L'opérateur effectuera une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable).
Monsieur le Maire sollicite une motion du Conseil municipal, sachant qu'il lui sera impossible de refuser l'autorisation d'urbanisme. Il paraît nécessaire et indispensable de nommer un rapporteur parmi les élus et soumettre à nouveau le dossier lors du prochain conseil. Si entre temps, une demande d'urbanisme était déposée, il pourrait être envisagé de décider de surseoir à statuer.

Madame Sandrine ZERCHER, adjointe, est volontaire pour être rapporteur et contacter Orange.

AR PREFECTURE

017-211701867-20180904-48_2018-DE
Reçu le 06/09/2018

Il souhaite également que la population du Gué d'Alléré soit informée de ce projet : ainsi, un affichage sera réalisé aux lieux habituels ainsi que via l'application Alerte Panneau Pocket et le site Internet, indiquant que le dossier est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)
DIT que madame Sandrine ZERCHER sera le rapporteur sur ce dossier
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à communiquer ce dossier auprès de la population

Annexe : projet ORANGE – Extrait cadastral

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 04 septembre 2018
Pour copie conforme
Le Maire
CRETET Jean-François

